

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25  
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :  
Canada (UN AN)... \$1.00  
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25  
Etranger (Union postale).  
UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

## Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
près Québec.

TELEPHONE : 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## SOMMAIRE

La grande Comtesse... PHILALÈTHE  
Les ignorants—Directeur de l'Univers.  
Les Ecoles du Manitoba (Mandement de S. G. Mgr Langevin)—Les Congrès.  
Groupements paroissiaux... N. BÉLANGER  
Un devoir nouveau !... J. P. LEFRANC  
A propos de Mortara... JUSTIN  
L'Agriculture à l'Ecole rurale — Etrange.  
Dans la jubilation... CANADIEN  
Entre Ozanam et Louis Veuillot (Un épisode d'une longue lutte)... S. T.  
Belle réponse de notre Société nationale.  
Le Pape et l'Épée... L. HAGAULT  
Poincaré n'est pas Séraphin... Jules REMAIN  
A propos de Temple—Elections partielles.  
En Passant : (La bénédiction de la mer ; En l'honneur de sainte Hélène ; La guérison de la lèpre.)  
Cure d'air... N. L.

## La Grande Comtesse

Il ne se passe guère de semaine sans que nos journaux de Montréal ne reproduisent avec une admiration béate des vers de la comtesse de Noailles.

M. Paul Morin auteur de vers néopaisiens la déclarait dans une conférence à l'Alliance française, à peu près le plus grand poète que la terre ait porté. En la citant il osait dire : "Écoutez ces vers sublimes les plus parfaits peut-être qu'aient jamais tracés aucune plume." Suivent des vers coalants et vides.

Un nommé Lux du Pays dont la philosophie incohérente et nihiliste ressemble à la pauvre philosophie des Blessures trépassait naguère devant ceux qui refusent de s'incliner à plat ventre devant l'idole. Il proclamait la comtesse le plus grand poète exotique français.

Oui la grande poétesse est exotique, car elle n'a ni le goût français, ni le sens chrétien.

M. Francis Vincent, un éminent critique catholique, vient d'écrire une appréciation juste et pénétrante sur l'œuvre de la comtesse, dont je veux détacher quelques citations pour l'édition des chrétiens :

" Dans le petit chœur de Ménades débridées, par qui le paganisme prolonge sa vie précaire dans les lettres françaises, Mme de Noailles doit à l'éclat de son nom d'avoir été promue reine du bel... le transport dionysiaque dont elle fait vanité, la maîtrise sans défaillance, et dans l'effervescente chorégraphie de bayadères... elle est encore une des plus incendiées... "

Dans cette fournaise où tout se fond et sans doute se confond, ne faut-il pas attendre que soient exilés les sentiments simples et les idées justes ?

Les critiques mondains eurent des trésors d'indulgence pour ses outrances de couleur et l'indigence de sa pensée.

Etonnons-nous que sur de tels encouragements elle ait perdu le sens du décent. La poétesse passa les bornes et pressant sur la chanterelle, versa dans une lubricité si déplaisante que la critique la moins prude poussa cette fois le cri de la vertu effarouchée. Plusieurs s'alarmèrent de voir la poésie devenir pour les femmes un exutoire d'impudicité. Depuis Apulée, il est vrai, on n'était pas allé plus loin dans l'épanchement licencieux !

D'après M. Vincent la poétesse n'est pas de tempérament à reculer devant aucune hussardise. Dès son premier recueil elle donnait licence à ses fougues de corybante... " Au travers de cette longue rêverie lascive, vous cherchiez vainement le son d'une âme ; vous ne discernez que fièvre sensuelle à haute température et vous voyez s'ébrouer sans grâce l'animal humain !

On a parlé de mysticisme... Je la crois mystique à peu près comme l'est une jeune panthère qui va s'ébattre dans la jungle !

On comprend que la philosophie du bon sens n'ait rien à voir avec les excentricités de cette tête trouble.

Elle est panthéiste, elle est consubstantielle avec les énergies du monde, elle est bouddhiste, elle croit à la métépsychose.

Etrangère elle insulte les croyances des bons Français. Elle compare la Sainte Vierge à Vénus.

" Elle manque, en un degré qui n'est pas croyable de sens critique. Son art panthéiste, asiatique et bouddhique, il est touffu comme une savane, tumultueux et criard comme un comptoir levantin. Sa pensée baigne en des nubilosités où toutes les valeurs se confondent... Elle juge l'univers avec une cervelle d'oiseau.

C'est ici le désordre par débilité mentale, le lâché par évanescence de pensée. Les beautés chez elles sont toujours sporadiques, hasardeuses et furtives.

Une sensibilité qui délire à vide, des cris aigus devant une violette, ou devant un cataclysme, des crises de larmes hors de propos, des frénésies auxquelles on ne trouve aucun motif, et tout cela s'épanouissant dans le calme sentimental... voilà toute sa lyre et l'essence de son chant. Elle multiplie les apostrophes étudiées, les exclamations tendues, les présopopées laborieuses et nous accable sous les rafales d'une rhétorique soufflée... "

Voilà les auteurs que soutient la coterie, à la mode parisienne, voilà la grande prophétesse des Annales, que tant de nos Canadiens trouvent absolument respectables, voilà celle que se font gloire d'aller encenser nos jeunes esthètes symbolistes verlainiens et néopaisiens.

PHILALÈTHE

## CES IGNORANTS

Le Globe à Toronto et le Pays à Montréal continuent à inventer des légendes au sujet de l'ignorance des Canadiens français.

Il faut aller dans Ontario, paraît-il, pour voir les effets de l'instruction publique moderne comme le veut Godfroy Langlois.

Or voici quelques chiffres qui confondent et le Pays et le Globe.

D'après le recensement de 1901 dans la province arriérée et ignorante de Québec, il y avait par exemple sur 1,322,115 Canadiens français 376,724 qui pouvaient parler l'anglais et le français.

Dans la savante province d'Ontario sur 1,732,144 anglo-canadiens 27,578 seulement étaient capables de parler les deux langues.

Un juge impartial trouverait sans doute que notre enseignement est plus pratique et plus complet, par conséquent meilleur que celui donné dans Ontario.

Nos dénigreur, eux, ne cessent d'écrire et de crier bien fort que notre peuple est ignorant, que nos écoles ne valent rien.

Nous avons toujours entendu dire pourtant d'une façon générale qu'un homme qui sait deux langues est supérieur à celui qui n'en sait qu'une.

Ce qui fait notre ignorance aux yeux du Globe et du Pays c'est notre titre de catholique ; ce qui fait que nos écoles sont inférieures, c'est que l'enseignement est donné généralement par des Frères et des Sœurs.

Peu nous importe la bave des sectaires, les chiffres et les faits parlent en notre faveur.

## Le Bill naval

Enfin le bill de la marine a été voté en troisième lecture à la Chambre des Communes par 99 voix contre 66 soit une majorité de 33.

MM German, Lemieux, Carvell, Carroll et Sir Wilfrid Laurier ont présenté des amendements qui ont naturellement été défaits.

On se demande maintenant si la majorité libérale du Sénat va rejeter le bill de la marine.

Il ne faut pas oublier que parmi les sénateurs libéraux de langue anglaise il y a d'ardents impérialistes.

## Mois de Marie

La Sainte Vierge d'après l'Évangile forme un ouvrage excellent et très recommandé pour le mois de Marie.

L'unité franco 10 sous.

La douzaine franco \$1.00.

## Les Ecoles du Manitoba

MANDEMENT DE S. G.  
Mgr LANGEVIN

Louis-Philippe-Adélard Langevin, O. M. I., par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Saint-Boniface.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il est de Notre devoir de vous dire où en est notre grave question scolaire du Manitoba, après un long et pénible silence que la prudence Nous a imposé afin de ne nuire en rien aux négociations qui se sont poursuivies à Ottawa et à Winnipeg, depuis un an.

I—Transfert du Keewatin.

Vous n'ignorez pas que lors de transfert d'une grande partie du Territoire du Keewatin par le Gouvernement Fédéral à Ottawa, au Gouvernement Local et à la Province du Manitoba, les droits scolaires des habitants du Keewatin n'ont nullement été sauvegardés malgré Nos propres réclamations écrites et celles de S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., Vicaire Apostolique du Keewatin et évêque de Bérénice, représentant immédiats des intéressés.

Après avoir consulté les catholiques de Winnipeg et de Brandon et leur avoir demandé s'il étaient disposés à réclamer la sauvegarde des droits du Keewatin, par une clause légale comme condition sine qua non du transfert du Keewatin au Manitoba, au risque de retarder indéfiniment le règlement de la question scolaire, ou bien s'ils préféreraient garder le silence, Nous avons, en leur nom, et appuyé ensuite par leurs demandes publiques, réclamé auprès du Gouvernement à Ottawa cette sauvegarde, alors que Nous ne recevions aucune promesse directe ou indirecte de l'amélioration de notre condition scolaire de la part des Gouvernants à Winnipeg.

Cependant, Nous admettons que l'opportunité de l'insertion d'une clause légale protégeant les droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin était discutable ; mais il Nous a été douloureux d'entendre nier les droits de haute justice de cette minorité, malgré la Constitution destinée évidemment, par ses auteurs, à consacrer à jamais le principe de l'école confessionnelle. Hélas ! l'expérience a prouvé qu'il eût été préférable d'invoquer, alors, les droits scolaires de la mino-

lé catholique et de les consacrer par une législation protectrice.

Quoiqu'il en soit, les Catholiques du Kewatin et du Manitoba avaient droit de s'attendre qu'ils ne seraient pas abandonnés, sans condition et sans garantie, dans une circonstance solennelle où leurs droits les plus sacrés en matière d'éducation étaient en cause. En justice et en honneur, on aurait dû faire une réserve au cas où le Gouvernement du Manitoba n'aurait rien fait.

### II.—Les amendements scolaires Coldwell.

Il est vrai qu'il y avait lieu d'espérer que le Gouvernement et la majorité Protestante du Manitoba se montreraient justes et même généreux, alors qu'ils recevaient le cadeau princier d'un agrandissement de territoire qui met la Province sur un pied d'égalité avec les Provinces sœurs de l'Ouest, et lui vaut maintenant d'être devenue une province maritime.

C'est alors que la question des écoles du Manitoba, si souvent mais si faussement déclarée réglée, a été réouverte et que les négociations entamées entre les partis intéressés ont amené le passage d'amendements scolaires appelés *Amendements Coldwell*, du nom de l'Honorable ministre de l'Éducation, qui les a proposés. Ces amendements ont été votés par les deux partis politiques désireux, ce semble, de faire sortir cette question toujours vivante et toujours troublante de l'arène politique mais leur acte imparfait n'a pas obtenu le résultat que nous espérons.

Il ne nous appartient pas de dire ce que valent ces amendements Coldwell au point de vue légal, bien que les Catholiques aient constaté avec étonnement que la fameuse objection à l'habit religieux des instituteurs et des institutrices, après avoir été formulée jusqu'ici avec hésitation par quelques fanatiques, a été invoquée par un savant avocat de Winnipeg qui admet cependant, contre toute logique, que la loi scolaire n'en fait aucune mention.

Nous ne vous ferons pas connaître les détails fastidieux des démarches de l'Honorable Coldwell auprès du Bureau des écoles publiques de Winnipeg composé de quatorze commissaires tous non catholiques, pour les amener à profiter des nouveaux amendements scolaires afin d'accepter nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon dans les conditions suivantes :

### III.—Demandes des catholiques de Winnipeg et aussi de Brandon.

1. Nos maisons d'école seront louées par le Bureau des écoles publiques. Il n'a jamais été question et il ne sera jamais question, de vendre ces maisons au Bureau ou de lui demander de nous construire des maisons d'école.

2. Nos maîtres et maîtresses catholiques ayant des diplômes ou des Brevets du Gouvernement (Frères et Religieuses) recevront du Bureau le salaire réglé par la loi.

3. Nos écoles telles qu'elles sont, passeront sous le régime des écoles publiques.

C'est ce qui a été très bien spécifié dans le mémoire rédigé par le Comité de la Fédération des Catholiques du Ma-

nitoba, et envoyé aux membres du Bureau des écoles publiques. Ce mémoire intéressant qui expose bien les demandes des Catholiques et ne sacrifie aucun principe a été publié dans les journaux et il est à étudier.

Nous ferons trois observations très importantes sur ces demandes des Catholiques de l'acceptation de leurs écoles libres par le Bureau des écoles publiques de Winnipeg :

*Première observation.*—D'abord, c'est pour Nous conformer à ce que le Grand Pape Léon XIII a réglé dans son encyclique *Affari Vos*, de 1897 sur les écoles du Manitoba que Nous avons autorisé les Catholiques à faire ces démarches, parce qu'il y est dit que les Catholiques devront accepter les réparations partielles qu'ils pourraient obtenir.

"En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes les revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi partout où la loi, ou le fait ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible."

C'est pourquoi, Nous avons Nous-même sous le Gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, en 1900-1901-1902, prié un Comité de Catholiques de Winnipeg, de s'aboucher avec le Bureau des écoles publiques pour leur demander d'accepter nos écoles avec les mêmes conditions.

*Deuxième observation.* L'acceptation de nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon par le Bureau des écoles publiques aurait eu pour résultat heureux :

a) D'abord de faire disparaître pratiquement le fardeau de la double taxe scolaire qui pèse encore si injustement sur nos Catholiques des centres mixtes;

b) Puis de nous permettre d'établir des écoles pour les enfants catholiques dans de nouveaux centres mixtes où le nombre des catholiques augmente;

c) Enfin de mettre nos catholiques des centres mixtes dans une situation presque analogue, vis-à-vis de la loi scolaire, à celle des Catholiques des paroisses ou des colonies françaises, anglaises, ruthènes, polonaises, à la campagne, avec cette différence essentielle cependant, que ceux-ci ont des commissaires d'écoles catholiques, tandis qu'à Winnipeg et Brandon il n'y en a pas un seul depuis 1890.

Nous Nous demandons si l'on a toujours bien compris que les Catholiques de nos paroisses de campagnes jouissent de certains avantages, grâce au bon vouloir des Gouvernants actuels, non pas parce que les Catholiques de la plupart des paroisses ou des Colonies sont de langue française (les Catholiques français de Winnipeg souffrant autant que les Catholiques anglais, polonais, allemands, ruthènes, de la loi de 1897), mais parce qu'ils sont groupés et qu'ils se donnent la peine d'élire des commissaires d'écoles catholiques. Une paroisse anglaise à la campagne jouirait des mêmes avantages que Saint-Norbert et toutes les autres paroisses françaises.

*Troisième observation.* L'arrangement proposé n'est pas une abdication de nos droits scolaires selon la Constitu-

tion, mais c'est l'abdication du contrôle de nos écoles qui passeraient sous la domination ou seraient à la merci d'un Bureau composé exclusivement aujourd'hui de non catholiques, et dont une partie des membres est renouvelée chaque année, en sorte que l'arrangement conclu aurait été précaire de sa nature.

Il faut remarquer aussi que nous n'aurions pas le droit de percevoir nous-mêmes nos taxes scolaires, et d'en disposer.

Nous n'aurions donc pas eu raison de nous déclarer satisfait, et la minorité protestante de Québec n'accepterait jamais une situation si inférieure et si humiliante, mais c'eût été certainement une amélioration considérable et un premier acte de justice.

Les non-catholiques auraient cessé enfin de se servir des taxes scolaires des Catholiques pour bâtir des palais scolaires, et de faire instruire leurs enfants en partie aux dépens des autres.

À Winnipeg seulement les taxes scolaires des Catholiques, absorbées pour le maintien des écoles publiques neutres où ils n'envoient pas leurs enfants, doivent aujourd'hui dépasser la somme de \$80,000.00 chaque année.

Il fallait donc aux Catholiques un grand esprit de conciliation et un bon vouloir plus qu'ordinaire pour accepter un tel arrangement.

Or l'Honorable Coldwell a essayé en vain d'amener le Bureau des écoles publiques de Winnipeg à accepter nos huit écoles libres, (quatre écoles anglaises, une école franco anglaise, une école anglo polonaise, une école anglo allemande, une école anglo-ruthène), il s'est heurté à un refus appuyé sur le fait que les nouveaux amendements scolaires n'obligeaient pas le Bureau à se rendre à la demande du Gouvernement local du Manitoba d'accepter nos écoles.

Le Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba, après de longs pourparlers inconnus de ceux qui l'ont accusé faussement d'inertie, a aussi essuyé le même refus de la part du Bureau s'appuyant sur l'opinion légale d'un avocat éminent, dont la science bien connue semblait le mettre à l'abri de tout préjugé. Cet avocat a déclaré, au grand étonnement de ses meilleurs amis et de savants légistes, que la loi s'opposait à l'acceptation de nos écoles telles qu'elles sont avec les enfants catholiques et leurs maîtres et maîtresses en costume religieux ! C'est incroyable, mais cela est.

Voici le texte de cette partie la plus importante de cette étrange opinion sur la légalité du costume religieux :

"Il n'est fait aucune référence expresse, dans l'Acte du Manitoba, au vêtement ou costume des instituteurs; aucun règlement n'a été fait par le bureau consultatif à ce sujet. Mais le fait que ces costumes sont un symbole distinctif et ont une signification particulière se rapportant à et représentant une église particulière, et l'importance qu'y attachent naturellement les pétitionnaires, rendent confessionnel (sectarian), à un degré correspondant ce costume ou vêtement; et l'emploi de tel vêtement dans les écoles même si l'enseignement oral ou autre et les livres sont ceux qui sont prescrits par l'Acte des Ecoles Publi-

ques, serait, dans mon opinion, une violation de la section 214 défendant quoi que ce soit qui n'est pas entièrement non-confessionnel, cette violation étant aussi claire que si des emblèmes tendant à exalter une autre église étaient constamment en évidence dans les écoles."

Les amendements Coldwell n'ont donc été suivis jusqu'ici d'aucun effet pour les Catholiques des centres mixtes de Winnipeg et de Brandon et il faut bien répéter pour la centième fois que nos Catholiques y souffrent encore de la même injustice qu'en 1890, lors de la loi scolaire scélerate qui nous a ravi brutalement nos droits scolaires, droits consacrés cependant par la Constitution.

Depuis bientôt vingt-trois ans les Catholiques des centres mixtes déjà nommés sont donc traités avec une injustice criante et la Constitution du pays, le pacte fédéral restent violés malgré une décision favorable du haut tribunal de l'empire, l'Honorable Conseil Privé d'Angleterre, qui a reconnu que nous avons des griefs fondés, qu'il fallait y remédier.

Les hommes politiques qui ont créé ce triste état de choses, ou qui l'ont prolongé par leur manque de courage doivent donc en porter la lourde responsabilité devant Dieu et devant leur conscience. Les événements ne Nous donnent que trop raison à Nous qui avons constamment réclamé les droits scolaires de nos coreligionnaires, qui avons répété si souvent en face des affirmations fausses et intéressées de certains politiciens peu scrupuleux, que la question de nos écoles n'est réglée ni dans les centres catholiques, ni surtout dans les centres mixtes condamnés encore aujourd'hui à payer l'injuste et double taxe.

### IV.— Pourquoi les négociations antérieures ont-elles échouées ?

Nos Très Chers Frères, plusieurs d'entre vous, surtout parmi les nouveaux venus, se demandent peut-être si les négociations de ces derniers mois en faveur surtout de nos écoles dans les centres mixtes, sont nouvelles, et, si elles ont eu lieu déjà, pourquoi elles ont échoué.

Nous devons répondre que, plusieurs fois déjà, depuis 1896, sous le Gouvernement de Sir W. Laurier, les Catholiques de Winnipeg ont fait des démarches, à Notre demande expresse, pour faire accepter leurs écoles.

Nous n'avons jamais boudé ni les hommes ni les choses; mais Nous avons toujours travaillé non seulement à conserver ce qui Nous était confié, mais à l'augmenter. Si Nous avons toujours réclamé hautement la plénitude de Nos droits scolaires, si Nous avons cru remplir Notre devoir en disant la vérité à ceux de nos hommes publics qui ont manqué à leur devoir et ont mérité la flétrissure du Prophète *Tu es ille vir*: "Tu es cet homme", qui a commis l'injustice, Nous n'avons pas cessé, en même temps, de multiplier les écoles primaires et secondaires. De plus l'amélioration qui s'est produite dans les campagnes, grâce au bon vouloir des Gouvernants, ne Nous a jamais fait oublier la souffrance des Catholiques des centres mixtes.

Maie, alors, pourquoi les négociations précédentes auprès du Bureau des écoles publiques de Winnipeg—1900 1901-1902—n'ont-elles pas réussi ? C'est que plusieurs membres de ce Bureau ont posé aux Catholiques trois conditions ; d'abord, il fallait enlever les signes de religion en dehors et en dedans, puis il fallait que les Rydes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Montréal enlevassent leur costume religieux, et enfin les religieuses devaient être remplacées par des maîtresses séculières. Et la clause du soi-disant règlement de 1896, sanctionné le 30 mars 1897 et devenu en force le 1er août 1897, et qui défend de séparer les enfants d'après les confessions religieuses étaient toujours invoquées contre nous par l'avocat du Bureau.

Chose étrange ! le Bureau des écoles publiques de Winnipeg faisait les mêmes objections que le Bureau des écoles publiques de Faribault, aux Etats-Unis ! (diocèse de Saint-Paul.)

Lorsque le vénérable archevêque de Saint-Paul eut été autorisé par le Saint-Siège à faire passer l'école paroissiale des religieuses Dominicaines sous le contrôle du Bureau des écoles publiques, les crucifix et les images pieuses d'abord, puis le costume des religieuses durent disparaître, et bientôt les religieuses elles-mêmes furent remplacées par des séculières.

Si donc Nous avons risqué alors de Nous soumettre au contrôle du Bureau des écoles publiques de Winnipeg, Nous Nous serions exposés à la même déconvenue et Nous n'aurions pas eu d'excuse, puisque l'exemple de nos voisins devait Nous instruire. C'eût été une faute doublée d'une sottise ! Et, cependant, certains hommes politiques intéressés Nous prêchaient la confiance dans le Bureau.

Dernièrement quelques membres du Bureau des écoles publiques de Winnipeg ont invoqué, comme toujours du reste jusqu'ici, la clause de l'arrangement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, défendant la séparation des enfants d'après les dénominations religieuses, malgré que cette clause—220—semble être pratiquement rappelée ou annulée—Nous l'espérons du moins,— par les nouveaux amendements Colwell qui disent que si les Catholiques ou les Protestants ont une moyenne de vingt-cinq enfants dans les campagnes, et de quarante-cinq dans les villes, les commissaires d'écoles devront leur procurer des maîtres de leur dénomination ou confession religieuse.

Voici d'ailleurs une traduction du texte de ces amendements, adoptés le 6 avril 1912—chapitre 65 :

La clause 2 de l'Acte des Ecoles Publiques, chapitre 143, S.R.M., 1902, est amendée par les présentes, en y ajoutant les sous clauses suivantes :

(R) Le mot école, partout où il se rencontre dans cet acte, signifiera et comprendra toute maison d'école, salle de classe, ou département, dans une bâtisse scolaire possédée par un arrondissement scolaire public, et présidée par un ou des instituteurs.

(S) Il sera du devoir de toute commission scolaire de cette province, de pourvoir le local nécessaire conformément aux dispositions de l'Acte des Ecoles publiques, quand elle en sera

requis par les parents ou gardiens des enfants, en âge d'aller à l'école, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles publiques.

(T) La clause 218, chapitre 143, S. R. M., 1902, entendait signifier et de fait signifie un instituteur pour les enfants des requérants, et de la même dénomination religieuse que les requérants.

Et de plus, le nouvel avocat a déclaré que l'habit religieux était un empêchement parce que les écoles ne doivent pas être sectaires—confessionnelles.

Nous sommes donc, Nous Catholiques, livrés à la merci d'interprétations plus ou moins légales d'une loi ou d'amendement à une loi qui deviennent, en définitive, nuls pour nous ! Et l'on ose encore parler très sérieusement de *British Fair Play*, alors que les nôtres font des sacrifices énormes pour soutenir leurs propres écoles et qu'ils sont forcés de contribuer au maintien des écoles publiques ! Maie, alors, Nous dirait-on, vous n'avez donc rien obtenu jusqu'ici ? Au contraire, Nous avons obtenu beaucoup.

Nous avons obtenu une école normale bilingue à Saint-Boniface et trois inspecteurs catholiques pour les écoles franco-anglaises ; Nous avons maintenu le crucifix aux murs de nos écoles et Nous avons toujours refusé de sacrifier inutilement à un fanatisme ignorant et injuste, le costume religieux, symbole de vertu et de science, drapeau sans tache que Nous n'abaïsserons pas devant l'ennemi.

Nous avons traité avec les Gouvernants des deux partis politiques, au Manitoba et dans la Saskatchewan, et Nous en avons obtenu des concessions avantageuses.

Nous pouvons donc Nous présenter devant vous avec le sentiment du devoir accompli ! Nous vous avons donné l'exemple de l'indépendance de la politique humaine, et Nous avons le droit de vous demander de vous unir, de vous solidariser, de vous organiser en dehors des partis politiques, tout en leur conservant votre allégeance si vous savez la subordonner à votre conscience catholique.

Il s'agit de réclamer les droits des Catholiques selon la Constitution de notre pays, si Nous ne sommes pas des parias. Nous ne demandons aucun privilège, Nous réclamons seulement Nos droits. A cette fin il faut mettre nos devoirs de catholiques au-dessus des intérêts personnels et des intérêts de partis.

Il est inutile d'invoquer la Constitution du pays et le célèbre *fair play britannique*, si Nous n'agissons pas, si Nous ne faisons pas sentir notre influence dans la vie publique.

V. — La Fédération des Catholiques du Manitoba

Nous voulons donc et Nous approuvons hautement la Fédération des Catholiques du Manitoba, déjà commencée l'an dernier et dont le Comité, composé de laïques et de prêtres, a fait un travail si sérieux et si désintéressé, si habile et si utile depuis quelques mois, quoique puissent en dire ceux que la politique aveugle.

Il ne faut pas s'émouvoir si quelques individus veulent mêler la poli-

tique à cette œuvre essentiellement catholique et tout à fait en dehors des partis politiques. Nous ne tolérerons pas qu'elle devienne un engin de guerre contre un parti politique quelconque, et encore moins contre le parti qui nous a rendu des services appréciables au Manitoba, tout comme un autre parti politique l'a fait dans la Saskatchewan. Nous espérons que la Fédération agira toujours fermement et avec prudence, afin d'unir nos Catholiques dans une commune pensée de justes revendications de nos droits, surtout de nos droits scolaires.

Nous serions les derniers des hommes et des catholiques et nous serions indignes du beau titre de citoyens britanniques, si nous négligions de nous organiser, comme tant d'autres le font ostensiblement dans ce pays libre, pour protéger ce qui nous doit être plus cher que la vie, les droits de l'Eglise, l'âme des petits enfants.

Les Catholiques de Winnipeg et de Brandon sont désappointés de se voir refuser des demandes si justes et si modérées alors qu'ils ont droit à des écoles publiques catholiques tout comme les Catholiques d'Ontario et même de Québec ; mais ils ne sont pas découragés. La question des écoles du Manitoba est plus vivante que jamais ! Ils ont confiance dans leur bon droit et ils continueront volontiers à faire des sacrifices bien onéreux, surtout dans les paroisses pauvres de Winnipeg. Loin de fermer nos écoles, nous les agrandirons le cœur plein d'espérance ; car le droit et la vérité ne meurent pas et finissent toujours par triompher dans les pays de liberté conquise ou à conquérir.

Le point capital, en ce moment, est l'union loyale, sincère et persévérante des Catholiques dans le libre exercice de leurs droits publics.

Un peuple libre et fier qui lutte doit finir par triompher. La foi nous commande d'espérer, et les institutions britanniques de notre pays nous en font aussi un devoir.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de la Fédération de régler ce qui devra être fait à l'avenir, d'abord, pour éclairer l'opinion publique par la presse catholique. Il s'agit pour chaque Catholique de bien comprendre le devoir du moment et de se rendre compte des moyens d'action à employer.

Nous voulons la paix assurément ; mais pour nous, hommes fièrement libres, Catholiques convaincus, il ne peut y avoir de paix que dans la justice ! Les réparations partielles ne sont que des acomptes.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits que dans la pleine reconnaissance de nos droits. Si nous sommes disposés à obéir aux directions du Pontife suprême, du Grand Voyant en l'Israël, nous ne serons jamais forcés de passer sous les fourches caudines, en nous liant, à l'avance, à ce qui répugne à l'honneur et à la conscience.

Nous n'accepterons donc jamais ni l'école neutre, ni l'université neutre, ni l'obligation d'envoyer nos enfants à l'école neutre. Nous apprécions et nous apprécierons toujours les preuves de bonne volonté des Gouvernants et nous nous en souviendrons ; mais Nous ne voulons nous lier, nous inféoder à

aucun parti politique au point de le servir, même s'il nous opprime ou nous menace ou nous abandonne.

Nous espérons donc que les Catholiques de Notre diocèse comprendront leur devoir et qu'ils s'uniront franchement pour amener nos Gouvernants à nous rendre justice, en aidant, au besoin, leur bonne volonté quand ils sont sincères ; mais qu'ils gardent toujours une réelle indépendance.

Nous comprenons toutes les difficultés que comporte cette nouvelle orientation des forces catholiques mais Nous avons pleine confiance que Nous trouverons, dans chaque comté, chaque paroisse, chaque colonie, des hommes de bonne volonté pour organiser l'action catholique.

Et comme Nous devons compter avant tout sur le secours du ciel, Nous demandons que l'oraison de *mandato* soit désormais, la 13e des oraisons diverses, *Pro quacumque tribulatione*, et au salut du Très Saint Sacrement ou récitera un *Pater* et un *Ave* après les premières oraisons, et Nous espérons que l'on se conformera dans toutes les églises, dans les villes comme dans les campagnes à ces prescriptions ; ce dont Nous Nous assurerons durant la visite pastorale.

Veillez croire, Nos Très Chers Frères à Notre entier dévouement et recevez une bénédiction de lumière et de force afin de bien comprendre et de bien accomplir le devoir important de l'heure présente.

Sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales, dans les chapelles où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre Seing et sceau et le contre seing de Notre chancelier ce 13 avril mil neuf cent treize en la fête de la solennité de St Joseph.

† ADELARD, O. M. I.,  
Archevêque de Saint-Boniface.  
Par mandement de Mgr l'Archevêque,  
J. H. PRUD'HOMME, ptre,  
Chancelier.

Les Congrès

Le Pays dénonce les congrès. Il a encore sur le cœur, semble-t-il, le congrès de la Langue française, où nos émancipés justement *blackboulés* n'ont pas joué même de rôles muets.

Et puis le congrès eucharistique... Cependant le Pays ne paraît pas avoir autant d'horreur pour les congrès socialistes, les congrès d'engénierisme et sans nul doute les congrès magonniques.

Ceux-là il ne les dénoncera pas ; au contraire il leur fera de la réclame. Actuellement il donne des comptes rendus du congrès socialiste de Belgique.

Le Pays s'élève contre les discours de congrès de nos orateurs catholiques et il reproduit avec empressement et joie les harangues des orateurs du congrès socialiste.

Belle logique et étrange mentalité.

Des troupes internationales commandées par le vice-amiral anglais Cecil Barney, ont pris possession de la forteresse de Scutari.

## Groupements Paroissiaux

M. l'abbé Yves de la Brière, comme nous l'avons dit dans un article précédent sur les Groupements paroissiaux assure que la partie la plus difficile de cette œuvre est dans la formation des *Unions paroissiales*, c'est-à-dire, dans l'entraînement de tous les catholiques dans une vaste association exclusivement religieuse, sans aucune considération des partis politiques auxquels peuvent appartenir ces catholiques. Comme nous l'avons déjà écrit, cette difficulté est facile à expliquer—à cause du travail des francs-maçons et autres ennemis de notre foi—qui ont réussi à éloigner le peuple du clergé, et souvent à lui faire perdre sa foi.

Mais cette difficulté ne se rencontre pas dans la formation des "Comités paroissiaux" qui sont composés de ce nombre restreint de catholiques *pratiquants* et *militants* et qui sont les chefs des différents groupes de l'union paroissiale.

Le comité se réunit une fois par mois, toujours sous la présidence du curé. Là ils étudient les différents moyens à prendre pour résoudre les questions proposées à leur examen.

Généralement le comité distribue ses membres, en plusieurs commissions permanentes, répondant elles-mêmes aux différentes œuvres de la paroisse.

M. l'abbé de la Brière cite les principaux mouvements d'ensemble des comités paroissiaux du diocèse de Paris depuis deux ans : la surveillance de l'école *laïque*, le repos du Dimanche, la célébration populaire de la fête de Jeanne d'Arc.

Quant au travail particulier à chaque comité, il varie suivant les besoins locaux ; ce sera, par exemple, l'évangélisation des jeunes employés ; le secours des familles nombreuses ; la lutte contre la licence des rues et des théâtres.

Mais partout et toujours le Comité paroissial place au premier rang les œuvres de religion et de piété, entre autres : messe des *hommes*, heure sainte, adoration nocturne, ligue pour la communion fréquente des hommes. Rien de plus juste, en effet ! Puisque c'est un travail de régénération ou de préservation que l'on veut entreprendre, il faut commencer par le commencement : attirer des hommes à Dieu, les faire se purifier aux sources de la grâce, qui sont les sacrements. Et comme, dans la famille, c'est le père qui a le plus d'influence, c'est lui sur tout que l'on doit entraîner à l'Eglise.

Un autre bienfait des Comités paroissiaux, c'est de mettre en rapport les principaux hommes d'œuvres et de faciliter par là une collaboration d'autant plus efficace que ceux qui se trouveront ainsi réunis sont les plus intelligents et les plus dévoués de la paroisse.

Les ligues du Sacré-Cœur et de la Tempérance, les confréries du Tiers-Ordre, les cercles de Jeunesse, les patronages, l'œuvre des bibliothèques paroissiales, peuvent et doivent se rendre mutuellement de précieux services.

"Ainsi donc, dit l'abbé de la Brière, grâce au Comité paroissial, les diver-

ses institutions de l'apostolat catholique se trouveront aidées, coordonnées, encadrées par une organisation commune, qui ne méconnaîtra cependant pas l'autonomie de chaque œuvre particulière.

"Comme au temps de saint Paul, il faut que l'Eglise locale, la paroisse, forme un seul corps vivant où chaque membre, chaque organe travaille et contribue par là au bien de tout l'ensemble.

"Il y a plusieurs membres et un seul corps. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui : si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. Vous êtes le corps du Christ, et chacun d'entre vous, pour sa part, vous êtes ses membres."

Le diocèse de Paris compte aujourd'hui cent onze Comités paroissiaux, qui possèdent une organisation sérieuse et constituent vraiment une force active d'apostolat catholique.

Au congrès diocésain de Paris, de cette année, une séance complète leur fut consacrée, et d'après l'abbé de la Brière, ce fut la plus intéressante et la plus instructive de tout le congrès. Ce fut le soir du mardi, 18 février 1913, M. de la Brière en parle avec enthousiasme. Lisons plutôt :

"A l'appel nominal de chaque paroisse, les six ou huit représentants de chaque comité local se levaient ensemble pour attester à la fois leur présence et leur solidarité. C'était un spectacle réconfortant que cette mobilisation d'un si grand nombre d'hommes d'œuvres, se dévouant à l'action et à la propagande catholique, groupés autour de leurs curés, dans une organisation méthodique et hiérarchique, à laquelle chacun est fier d'appartenir.

"Spectacle d'autant plus significatif que les délégués présents à la réunion offraient l'exacte image de toutes les catégories sociales de la population catholique du diocèse : aristocratie et bourgeoisie, monde intellectuel, commerçants et industriels, artisans et ouvriers, paysans même de la banlieue de Paris. Rapprochées par la fraternité chrétienne, unies dans le même amour de l'Eglise, toutes les catégories sociales ont en effet leur place marquée, leur rôle distinctif dans l'œuvre commune d'apostolat religieux et d'organisation paroissiale."

Vraiment on peut être fier là-bas du travail accompli, et on a raison de dire que les catholiques de Paris possèdent un état major, d'excellents cadres d'officiers et de sous-officiers et cela grâce aux comités paroissiaux et à chacune des œuvres qui s'y attachent. Il leur reste à grouper en bataillons compactes la grande foule des croyants, et la grande armée catholique sera vraiment organisée et sûre de la victoire.

En face des dangers pressants qui les menacent, les catholiques convaincus et pratiquants de Paris, se sont réveillés et c'est parmi eux qu'on a recruté les membres de ces comités paroissiaux.

Ici au Canada c'est tout le contraire, une fausse sécurité a ramolli les cœurs et énervé presque tous les courages, et il faut descendre dans les rangs du peuple pour y recueillir une foi vraiment forte.

Là-bas on recrute avec peine les adhésions aux *Unions paroissiales* ; ici ce serait un travail facile ; là-bas les hommes vraiment dévoués et prêts à tout pour seconder leur curé, ne sont pas

déjà, ici ce sont ceux là qui nous manquent le plus. L'égoïsme a envahi notre classe instruite, et rien n'est si difficile que d'essayer de les faire sortir de leur fromage, et quand on y réussit, il faut aussitôt lutter contre l'esprit de chicane et de jalousie, qui porte les Canadiens à se tourner contre ceux qui paraissent s'élever au-dessus des autres. Souvent on serait bien prêt à se dévouer, mais il faudrait que tout le monde le sache, et que tout mouvement parte de soi, ce qui vient des autres par la même ne vaut rien. Il y aurait un moyen de guérir cette folie d'orgueil, ce serait d'aller à l'école du Christ.

Voilà pourquoi ceux qui attirent les hommes à l'Eglise et à la communion fréquente font œuvre éminemment sociale.

Voilà pourquoi c'est par là qu'il faut commencer : se rapprocher du Dieu caché et dévoué jusqu'à la mort.

La devise de notre Saint Père le Pape : "*Instaurare omnia in Christo*" doit être aussi celle de tous ses vrais fils.

N. BÉLANGER.

## ETRANGE

M. Olivier Asselin, au nom du Conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, s'est empressé d'écrire une lettre de remerciements à Godfroy Langlois directeur du *Pays* qui avait tout naturellement applaudi le geste de notre réformateur national et approuvé le remplacement de la fête de la Saint-Jean-Baptiste par celle de la pensée française.

Le président de la Saint-Jean-Baptiste attache donc une bien grande importance à l'opinion de la triste feuille censurée publiquement naguère par Mgr Bruchési ; il semble aussi très sensible aux félicitations d'individus qui ne sont pas même qualifiés pour faire partie de notre Société nationale.

Et le plus étrange, c'est que dans l'entête de l'article qui a valu au *Pays* les remerciements du président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on lit :

"La nouvelle direction de la Société Saint-Jean-Baptiste supprime le mouton."

Or le *mouton* qu'attaque le *Pays* depuis quelque temps, M. Asselin ne peut pas l'ignorer, c'est l'*Agnus Dei*, un symbole cher à tous les catholiques et particulièrement à tous les vrais Canadiens français.

Pourquoi le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste n'a-t-il pas profité de l'occasion pour protester ?

On lui aurait pardonné à demi son baiser Lamourette au dénigreur de notre race.

## PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

## UN DEVOIR NOUVEAU

Nous vivons vite. C'est là un fait indéniable. Dans notre jeune pays, nous brûlons les étapes. Le régime économique absurde sous lequel nous sommes dépend en partie du développement rapide et de la centralisation de notre industrie, en partie de la négligence coupable qui a mis le dirigeant catholique à organiser les *filles du cheval vapeur*, selon la typique expression de M. Jules Guesde.

Comme il fallait s'y attendre, "l'industrie centralisée" devait amener "le capital centralisé" et partant l'accumulation des individus. C'est ce qui est arrivé.

Une foule de nos petits cultivateurs à la remorque du capital qui leur enlevait l'industrie se sont précipités dans nos grandes villes, se sont improvisés ouvriers, ont fait de nous, socialement parlant, un peuple déséquilibré, un peuple dont les habitants sont entassés dans des villes monstres, un peuple avec son grand Montréal et son grand Québec pour ne parler que de celles-là, mais avec une campagne à moitié déserte.

Selon toute apparence, elle n'est pas près de disparaître cette tendance qu'ont nos fils de cultivateurs à devenir ouvriers...

Les efforts continuels que font les banques pour faire affluer vers les centres les économies de nos paroisses rurales, sans s'occuper des besoins des campagnes, ne sont pas faits pour changer ce triste état de choses. Depuis longtemps, nos jeunes ne pourront se faire cultivateurs, faute d'un crédit rationnel...

Mais ce qui est pis encore, c'est que la plupart de nos ouvriers sont à la merci de meneurs socialistes. Si nous n'y prenons garde ces tristes sires les mèneront aux plus grands excès, car, il n'y a pas à se le cacher, les idées socialistes sont en marche chez nos ouvriers.

Ici comme ailleurs, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense, une lutte terrible se prépare contre l'Eglise et les premières escarmouches se feront sur le terrain économique, parce que la question sociale est en somme une question du pain de chaque jour.

Et sommes-nous prêts à cette lutte ? Le dirigeant catholique, le prêtre, est-il outillé pour faire face à l'ennemi ? Nous n'oserions l'affirmer !

En tous cas, une chose certaine, c'est que le dirigeant qui s'occupe de questions économiques ne ravale pas sa profession ou son ministère, au vil métier de gratteur de sous. Bien au contraire, s'il veut faire quelque chose pour le peuple, il lui faut commencer par là.

Quelle impression pourront faire les plus belles théories, sur un homme qui a faim ?

D'ailleurs, c'est là l'opinion de tous ceux qui se sont occupés de la question sociale. Ecoutez ce qu'en pense Max Talmann :

"Il est à souhaiter, écrit-il, que les personnes s'intéressant aux questions sociales occupent de plus en plus une connaissance précise des questions essentiellement économiques. Rien ne pourra augmenter davantage l'efficacité

de leur action qui prendra par là un caractère positif... Ne perdons jamais le contact avec les choses de la vie, ne restons jamais dans la pure abstraction. Pour élever la cité future, sans doute il est de toute nécessité que les sociologues proposent et discutent les plans de construction ou de reconstruction. C'est là une œuvre essentielle.

Mais une fois ces plans établis, il est non moins indispensable que l'on prenne en considération la nature et la variété des matériaux dont on disposera pour la bâtisse idéale. Nous croyons même qu'il ne serait peut-être pas inutile d'en tenir compte pour l'élaboration des plans. Or, ce sont les économistes qui indiqueront aux théoriciens de la sociologie, la force, la résistance et la complexité des éléments qui pourront servir à édifier la cité future.

Economistes et sociologues nous paraissent donc appelés à une étroite et active collaboration; il ne devrait pas y avoir opposition entre leurs points de vue; il conviendrait même qu'il y ait convergence entre leurs efforts vers le mieux, etc...

En face de la situation actuelle, quel est le devoir du dirigeant catholique?

C'est de se bien convaincre que, sans une connaissance précise des questions économiques, il ne pourra rien faire pour l'organisation populaire, non seulement au point de vue matériel, mais encore et plus peut-être, au point de vue des idées catholiques. Pour atteindre les âmes, il faut s'occuper des corps. Cela peut paraître ennuyeux, mais que voulez-vous?... Et c'est pour cela que nous précisons l'œuvre des Caisse Populaires, et c'est pour cela que le clergé qui comprend le devoir nouveau qui lui incombe s'occupe tant de cette œuvre et c'est pour cela aussi que tous nos dirigeants jeunes et vieux, devraient emboîter le pas.....

J. P. LEFRANC

## Sur les traces de L. Veillot

M. le chanoine Lecigne, le nouveau directeur de l'*Univers*, a fait la déclaration suivante au sujet de la direction qu'il entend donner à l'*Univers*:

"Que nos amis se rassurent donc. Il y eut des inquiétudes autour de nous, il y eut surtout des imaginations... Un détail fut oublié dans ces fictions pathétiques, c'était pourtant la chose la plus simple et même la seule qui fût exacte: rien ne peut modifier l'attitude religieuse et politique de l'*Univers*. Il fut, il est, il restera le journal catholique, le journal des catholiques.

"L'incident est clos, et nous marchons de l'avant. De l'avant, dans le même chemin que par le passé, un chemin sans courbe ni détours, sans station devant les petites chapelles où l'on adore les idoles à la mode, un chemin droit comme l'épée de Veillot et comme la Vérité catholique qu'il a toujours servie.

"De l'avant, sous les ordres du même chef, le Pape de Rome, et de ses représentants, les évêques de France. De l'avant, pour la même idée, pour

la même cause, sans la moindre compromission avec les partis ou les écoles qui ne sont pas exclusivement le parti de Dieu ou l'école de Jésus-Christ!

"De l'avant, par-dessus les deuils de l'amitié... Pas un mot n'est effacé à la vieille devise de l'*Univers*: "Au milieu des factions de toute espèce, nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la Patrie!"

## L'Agriculture à l'École Rurale

L'*Enseignement Primaire*, livraison de mai, nous apporte un article très important et opportun de M. C.-J. Magnan sur l'*Enseignement de l'Agriculture à l'école rurale*.

"Cet enseignement, écrit M. Magnan, est en progrès. Déjà, grâce au zèle de M. O.-D. Dalais, zèle encouragé par le Surintendant de l'Instruction publique et le ministre de l'Agriculture, plusieurs écoles sont pourvues d'un petit jardin. Mais il conviendrait maintenant de seconder l'initiative privée et d'accélérer le mouvement en le systématisant."

Puis le directeur de l'*Enseignement Primaire* rappelle ce qui se fait dans d'autres provinces en faveur de l'agriculture:

"Par une récente décision, le gouvernement du Manitoba a entrepris d'encourager les commissions scolaires à faire en sorte "que chaque école rurale devienne une école rurale d'Agriculture." L'Association d'horticulture du Manitoba a adopté une résolution demandant au gouvernement de désigner un spécialiste qui serait officiellement chargé de présider à la mise en pratique de la nouvelle mesure.

"D'autre part, le dernier rapport du ministre de l'Education d'Ontario (1912) contient de nombreux documents qui attestent de la grande importance attachée dans la province voisine à la question de l'enseignement agricole à l'école rurale. Là, le Département de l'Instruction publique et le ministère de l'Agriculture coopèrent à l'organisation méthodique de cet enseignement. Les jardins scolaires sont en honneur, et les autorités recommandent aux commissaires de faire donner des leçons théoriques et pratiques, par des spécialistes diplômés en agriculture."

M. Magnan avec le Surintendant de l'Instruction publique déclare l'erreur déjà signalée de "nombre de commissions scolaires qui ont fait entrer les Académies rurales de garçons dans une voie fautive, la voie exclusivement commerciale, sans nul souci des besoins du milieu.

"Souvent, ici même, et dans de nombreux discours, nous avons réclamé pour les Académies rurales une atmosphère terrienne. Nous ne saurions revenir trop souvent sur le sujet. Les chiffres du dernier recensement nous révèlent que plusieurs campagnes, jadis prospères, se sont dépeuplées au profit des villes. Il importe donc d'enrayer ce courant au plus tôt: il y va de l'avenir de notre province.

"Et ce courant, nous l'arrêterons, plus que cela, nous le refoulerons en

donnant à l'agriculture dans l'école rurale, dans l'académie surtout, la place d'honneur qui lui revient. Mais l'enseignement agricole ne doit pas être seulement théorique, il faut lui donner un caractère d'expérience et de démonstration. De là la nécessité d'adjoindre à l'école un champ expérimental ou, tout au moins, un jardin scolaire qui serait sous la direction d'une personne compétente".

## A propos de Mortara

La Vérité publie d'intéressants documents sur Mortara. Je suis heureux de pouvoir apporter moi aussi ma petite pierre historique.

Dans le fameux ouvrage de Gougenot de Mousseaux sur le Juif que j'ai déjà eu le plaisir de lire, je trouvai les notes suivantes à la page 286 que j'ai conservées précieusement.

En voici une d'abord relative à une tentative d'enlèvement du jeune Mortara, par un Juif du nom de Blumenthal qui fut aussi connu sous le faux nom de sir Scott. Je cite les *Archives israélites*, p. 391, 1er mai 1867:

"Il était un Israélite zélé, ardent défenseur de notre cause. Lors de l'expédition de Garibaldi, en 1860, il avait demandé au général la permission d'aller à Rome avec quelques compagnons déguisés en capucins, pour enlever le jeune Mortara. C'est par suite d'un départ imprévu que cette tentative ne put avoir lieu."

Mortara père fut accusé de s'être fait chrétien.

C'est alors que l'*Univers israélite* écrivit, page 294, en 1867:

"Comment! M. Mortara, celui qui a fait appel à la protection, à la sympathie du judaïsme universel, et s'est rendu à Paris, à Londres, où il a obtenu de la part de nobles et généreux coreligionnaires des sommes considérables, afin qu'il put rétablir ses affaires ruinées par le crime de Bologne; M. Mortara, après avoir ainsi, au nom de son malheur, exploité la charité et la sainte fraternité israélites aurait commis une honteuse trahison? Non, nous ne le croyons pas, nous ne voulons pas le croire! La perversité humaine n'est pas encore arrivée jusque-là."

Il y a aussi un autre document important: Les paroles de protestation de Pie IX au sujet des attaques des gouvernements et de la presse contre lui à cause de la protection paternelle accordée au jeune Mortara.

JUSTIN.

## Ne pas oublier

Nous sommes dans l'obligation d'envoyer notre note à un certain nombre d'abonnés. Tous nous l'espérons s'empresseront de se mettre en règle avec notre administration. Inutile de rappeler que nous avons absolument besoin des revenus des abonnements pour faire vivre notre journal.

## DANS LA JUBILATION

Le *Pays*, livraison du 17 mai, est rempli d'articles et d'articulets méchants, impies et scandaleux contre le mouton pour les sectaires, l'*Agnus Dei* pour les catholiques.

Nos émancipés jubilent: ils triomphent.

Leur campagne haineuse contre ce qu'ils appellent le *Saint Jean Baptisme* est enfin couronnée du plus complet succès.

En effet on vient de substituer pour le 24 juin à Montréal la *Fête de la pensée française* à la *Fête de Saint Jean Baptiste*.

Qu'on lise les communiqués aux journaux; il n'est plus question le 24 juin de Saint-Jean-Baptiste, mais uniquement de la Fête de la pensée française.

Vraiment, on dirait qu'on a honte, en certains milieux, de notre saint Patron, qu'on veut le reléguer à l'arrière-plan et qu'on va tenter de modifier profondément et peu à peu notre fête nationale!

Il y a encore la messe, dira-t-on. Oui le 14 juillet, il y a aussi la messe. Cela n'empêche pas la fête de la Bastille d'être essentiellement laïque.

Enfin pourquoi donc changer l'appellation *Fête Saint-Jean-Baptiste* par celle de *Fête de la pensée française*?

La quête du sou de la pensée française que nous approuvons de tout cœur n'est pourtant qu'un article du programme.

La joie du *Pays* ne signifie-t-elle pas qu'on s'est rendu aux objurgations de la Loge qui réclame à grands cris l'abolissement du *Saint-Jean-Baptisme* et la suppression du mouton.

Et que dire donc de la lettre du Président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Asselin à Godfroy Langlois, directeur du *Pays*?

CANADIEN.

## Directeur de l' "Univers"

M. le chanoine Lecigne, un écrivain intégriste bien connu, vient d'être nommé directeur de l'*Univers*. Il remplace M. Arthur Loth, démissionnaire, qui lui-même avait remplacé François Veillot.

M. le chanoine Lecigne est l'auteur de la magistrale étude sur Louis Veillot que nous avons reproduite dans la *Vérité* il y a quelques mois. Actuellement il publie dans la *Revue Critique du Libéralisme* un travail de grande valeur sur Joseph de Maistre.

La *Nouvelle-France*, sommaire de mai 1913: Noces d'argent de S. G. Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Québec; Le jubilé épiscopal de Monseigneur Bégin, Mgr L. A. Paquet; L'Évêque, P. Blondel; La traite des pelletteries et la colonisation de la Nouvelle-France (suite), Jean du Sol; Pages romaines, Don Paolo Agosto; Monseigneur Joseph-Alfred Archambeault, La Direction.

Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

## Entre Ozanam et Louis Veillot

### Un épisode d'une longue lutte

On lira avec intérêt l'article suivant de la *Croix* de Paris, 15 avril, au sujet du différend élevé entre Veillot et Ozanam et dont il a déjà été question dans la *Vérité*.

Ce sont deux figures bien catholiques : l'une plus tendre, plus ondoyée en un sens et, par suite, plus facilement encline à certaines pactisations qu'une ardeur généreuse, une imagination vive et une certaine douceur native pouvaient faire prendre pour des concessions parfaitement légitimes. L'autre, de trempe plus vigoureuse, de tempérament plus combatif, pétri de bon sens et d'esprit, doué d'un jugement catholique qu'on n'a jamais pris en défaut. Il défendit la cause de l'Eglise comme il l'aima, une fois qu'il l'eut embrassée : entièrement et avec vigueur. Entre ses mains, la plume devint une épée ; disons, plus exactement, une dague : fine, courte, entrante aussi et frappant droit au but. L'ironie acérée de Voltaire devint, quand il s'en fut emparé, l'arme rapide et fulgurante qui mit à mal précisément tous les sophismes et toutes les erreurs que Voltaire, un siècle auparavant, avait prétendu défendre.

Le premier, Ozanam, né le 23 avril 1813, ne vécut pas longtemps. Mais son nom reste gravé en des livres immortels comme celui qu'il composa sur *le Dante et la philosophie du XIIIe siècle*. Mais surtout les *Conférences de Saint-Vincent de Paul*, qu'il contribua à fonder et à répandre sous la direction de M. Bailly, ne cesseront de porter son souvenir au chevet des malades et des mourants.

Louis Veillot, venu au monde en octobre de la même année, fournit une carrière plus longue et non moins glorieuse.

Un moment, il y eut, entre ces deux hommes, faits pour s'aimer et se comprendre, des divergences de pensée, d'autant plus douloureuses peut-être pour l'un et l'autre qu'ils s'estimaient davantage réciproquement.

Aux environs de 1848, alors qu'une sorte d'esprit nouveau semblait s'emparer des jeunes générations, promettant, d'ailleurs, beaucoup plus qu'il ne fut capable de tenir, Ozanam fonda, en compagnie de Lacordaire et de Lenormant, un journal intitulé *l'Ere nouvelle*. On se proposait d'y soutenir le parti dit de la confiance et la possibilité d'une démocratie chrétienne. Ces beaux espoirs, comme bien d'autres, devaient bien vite être déçus. Car le tout n'était point d'attendre, et tout de suite, quelque chose d'une "démocratie chrétienne", mais précisément de savoir sur quelles bases cette démocratie serait vraiment chrétienne et pourrait être réalisée. Léon XIII n'avait pas encore paru et donné au monde son Encyclique *Graves de communi et quelle Sur la condition des ouvriers*.

Louis Veillot se tenait sur une plus prudente réserve, se gardant de laisser croire aux ennemis de l'Eglise

qu'il attendait d'eux quoi que ce soit de bon. Plusieurs blâmaient son attitude et voulurent le lui dire. Ozanam se chargea de la chose. Il écrivit, dans le *Correspondant*, un article où, de l'aveu d'un de ses biographes, il se départait de sa modération ordinaire. Joseph de Maistre y était assez malmené, non sans quelque désinvolture. Mais à travers de Maistre, c'est Veillot que l'on visait.

Le rude et brave polémiste de *l'Univers* n'avait pas coutume de reculer quand on lui offrait la bataille. Ozanam, voulant donner une leçon à Louis Veillot, avait cru opportun de citer le mot de saint François de Sales : "On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre."

La riposte fut directe, le coup droit et, dans la circonstance, bien porté, quoique, de l'avis de quelques-uns, un peu brutal.

Louis Veillot reconnaissait tout d'abord les qualités de son adversaire, son talent, son "ardeur au travail", sa "science" et son "beau style". Il faisait, non sans quelque ironie, l'éloge de ce "pacifique". "Nous l'avons, disait-il, placé sur un siège d'honneur, parmi nos sages, affligés de n'en pouvoir tirer meilleur parti." Et cela même commençait à devenir autre chose que de l'éloge. Déjà le dard pénétrait après avoir, à fleur de peau, cherché le côté faible, vulnérable de l'adversaire.

"Faire la leçon à M. de Maistre, de la part d'un écrivain, continuait L. Veillot, c'est de la présomption ; d'un catholique, c'est de l'ingratitude."

La lutte est engagée ; nous n'avons plus qu'à marquer les coups.

Ozanam avait parlé de thèses "contestables", "impopulaires", et qui "froissent l'esprit moderne." On lui demandait, à ce sujet, quelques explications plus précises.

"Qu'entend-il par thèses contestables, opposées à l'esprit moderne ? Y a-t-il des vérités qu'il faille s'abstenir de défendre par la raison qu'elles sont impopulaires ? A-t-il jamais vu une vérité qui ne soit frappée d'impopularité ?"

Pour peu qu'il se fût étendu, le polémiste de *l'Univers* eût pu parler de "l'impopularité" de Jésus-Christ pendant sa Passion ; il lui eût été facile de rappeler "l'impopularité" de la doctrine catholique aux premiers siècles, alors que l'embrasser ne voulait pas seulement dire mener une vie exemplaire en un monde corrompu, mais encore s'exposer aux persécutions, à la morsure du feu, à la dent des bêtes, au martyre. Il y aura toujours dans la doctrine catholique, quelque point par où elle paraîtra "impopulaire", si l'on entend bien que cette doctrine s'oppose aux passions de la foule, au scepticisme jouisseur de quelques-uns, au foids d'ignorance et de corruption que nous portons tous en nous-mêmes.

Louis Veillot ne prenait pas le temps de s'arrêter à ces considérations. Son style serré, nerveux, se faisait maintenant ironique.

"A-t-il oublié *l'Ere nouvelle* ? Les talents n'y manquaient pas ; on marchait à la lueur des flambeaux allumés par Chateaubriand et Ballanche ; l'entreprise était de réconcilier la raison

et la foi, de toucher les incroyants, de traiter avec douceur les esprits égarés, de fuir les thèses impopulaires. Voilà le miel, où sont les mouches ? Quel profit a-t-on tiré de tant de ménagements ? On a obtenu quelques faibles éloges de protestants et de phalanstériens ; mais de cœurs éteints rallumés, d'esprits prévenus éclairés, de retours, de conversions, de mouches prises, point. . . Triste fin du plus bel essai de *l'amour*." C'est Louis Veillot lui-même qui souligne.

\* \*

Ce n'est là qu'un épisode de la lutte, qui dure encore et durera peut-être longtemps, entre un certain libéralisme, plein d'intentions excellentes mais à vue trop courte, et l'école franchement catholique, pleine de sève et de doctrine, âpre à la lutte nécessaire. Je ne voudrais pas dire que, de part et d'autre, les coups ne s'égarèrent pas quelquefois et ne portèrent jamais à faux. Dans la bataille, il se peut que l'on dépasse la mesure, quitte à y revenir ensuite quand le calme s'est fait.

Ce fut, du reste, l'honneur de Louis Veillot qu'il sut rendre à Ozanam toute justice. Il le fit avec cette affection qui tressaillit toujours sous sa rude armure de chevalier du Christ, mais il le fit avec la dignité du soldat qui garde toujours le drapeau et ne permet point qu'on y touche.

Au lendemain de la mort de son ancien adversaire, il écrivait : "Ozanam a été notre ami, et autant que ses occupations et son caractère le permirent, notre collaborateur. Seuls, pendant longtemps, nous primes souci de sa jeune renommée... Plus tard, la révolution triomphante lui apporta des illusions que nous ne pouvions pas partager... Enfin, il n'y eut point guerre entre nous, quoique la sympathie n'existât plus que dans les profondeurs du *Credo*. Nous n'avons pas adopté ses tendances politiques et nous avons cru que son attitude envers certains adversaires de l'Eglise n'était pas la seule qu'on dût prendre."

Retenons cette dernière phrase. Il faudrait, pour savoir laquelle de ces deux tactiques fut la meilleure, étudier l'histoire de l'Eglise depuis ces temps. On y verrait, j'imagine, beaucoup de concessions d'un côté, beaucoup de miel peut-être répandu ; mais on assisterait parallèlement à l'assaut terrible donné à l'Eglise par toutes les puissances du mal ; on y verrait les libertés de l'Eglise méconnues, ses droits niés l'un après l'autre, les lois spoliatrices s'acharnant sur les dépouilles des Congrégations, puis sur les morts eux-mêmes... Et peut-être alors se prendrait-on à regretter que Louis Veillot ne soit plus de ce monde...

S. T.

### Changement d'adresse

En mai les déménagements sont nombreux, surtout dans les villes. Nous prions donc nos abonnés qui changent de domicile de nous faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse.

Ainsi, on évitera des malentendus souvent désagréables et pour l'abonné et pour notre administration.

## Belle réponse de notre Société Nationale

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec invitée par celle de Montréal à organiser elle aussi la fête de la pensée française a décidé de conserver à notre fête nationale son caractère traditionnel.

Voici une résolution passée à cet effet :

Après avoir pris connaissance d'une circulaire de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, datée le 29 avril dernier, et dont un exemplaire a été adressé au Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, invitant celle-ci à célébrer, le 24 juin, la "fête de la pensée française" suivant le programme que l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal a exposé et se propose de faire exécuter,

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, par son Bureau de Direction fait les déclarations suivantes :

1o Elle approuve hautement l'idée de faire donner par les Canadiens français des témoignages pratiques de leur patriotisme et de solliciter leur générosité en faveur des œuvres catholiques et françaises en Amérique. En particulier, elle tient à marquer combien lui sont chers les intérêts de nos compatriotes de l'Ontario dans la lutte qu'ils soutiennent pour la conservation de leur langue et de leur foi ; et, reconnaissant que nos compatriotes de l'Ontario ont le meilleur droit à l'appui de la province de Québec, elle déclare qu'à leur appel elle voudra tout entreprendre pour les aider et les secourir dans la mesure de leurs besoins et de ses propres ressources

2o Mais la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ne saurait adopter la forme que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal entend donner à son initiative.

3o En particulier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec croit qu'il serait contraire au véritable patriotisme canadien français de remplacer les manifestations du cortège de St-Jean-Baptiste et de la messe solennelle qui est le but principal du défilé, par une fête dite "de la pensée française" organisée suivant le projet qui est exposé ; et elle déclare sa ferme volonté de conserver à la célébration du 24 juin le caractère de fête religieuse et nationale que la meilleure et la plus saine tradition a consacré chez nous.

4o D'autre part, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ne serait pas favorable au mode de souscription proposé par l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

5o De plus, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec considère qu'il appartient au Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Canada, plutôt qu'à une société locale ou à une organisation nouvelle, de disposer en faveur des œuvres catholiques et canadiennes-françaises des deniers qui peuvent être versés pour cet objet.

6o C'est pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ne croit pas devoir changer rien au programme traditionnel de la fête de Saint-Jean-Baptiste. Mais, apprenant, par la circulaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, que celle-ci a reçu

de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario un "appel pressant", et désireuse, bien que pareil appel ne lui ait pas été adressé, de fournir aux citoyens de Québec l'occasion d'apporter aussi leur concours à l'œuvre poursuivie par nos compatriotes de l'Ontario, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ouvre une souscription dont le produit devra être remis au Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Canada pour être employé à soutenir l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario dans sa lutte pour la conservation de notre langue et de notre foi.

Les souscriptions seront reçues par les officiers de la Société, et dans différents endroits de la ville, où des listes seront déposées pour cet objet.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec prie instamment tous les amis de la cause canadienne-française et catholique de donner à ce mouvement leur adhésion et leur concours.

Et elle s'inscrit elle-même comme souscripteur d'une somme égale à 20 p. c. des cotisations perçues de ses membres pendant l'année.

## Le Pape et l'Épée

On se souvient peut-être de la citation que la *Vérité* publia, il y a quelque temps, d'un extrait de la vie de feu dom Wyart, ancien soldat de Pie IX, un commencement de la nuit de Noël. C'était l'année même où aucune épée royale ne fut tirée pour la défense de la Papauté contre l'assaut combiné de Victor Emmanuel et de la Maçonnerie judaïque, conspiratrice séculaire de l'anti-Christianisme.

Oscar Havard, dans la *Revue antimaçonnique* (Paris avril 1913) consacre aux "Milices temporelles de l'Église", une étude historique d'un émouvant intérêt, pleine d'actualité ; il cite une page admirable de dom Guéranger (*Année Liturgique*. Temps de Noël t. 1. p. 134-180) :

" Un mystère profond, imposant, s'accomplit, (selon la liturgie romaine) au commencement de la nuit de Noël, près du Sépulcre des Apôtres, dans l'auguste Palais du Vatican. Le Pontife Suprême bénit, au nom du Christ, une épée et un casque, destinés à quelque guerrier catholique dont le bras victorieux a bien mérité de la Chrétienté ! ... Si le Chevalier auquel sont destinés le Casque et l'Épée bénits avant Matines par le Souverain Pontife, se trouve présent dans la Ville Sainte c'est lui-même qui doit chanter la Cinquième Leçon, où il est parlé du grand combat du Christ contre le démon...

Les maîtres des cérémonies le conduisent aux pieds du Pape, en présence duquel il tire l'Épée, en touche trois fois la terre avec la pointe, la brandit trois fois et l'essuie sur son bras gauche. Il ôte ensuite le casque, se revêt de la chape par dessus son armure puis il chante la cinquième leçon."

Voilà ce qui avait lieu quand le Pape était encore Roi, et quand le Droit pouvait compter sur l'Épée.

En 1869, au Vatican, il n'y eut pas de chevalier royal...

L'Église cependant a maintenu dans le *Pontifical romain* la *benedictio novi Militis* et la *Benedictio Ensis et Armo-*

*rum*, la bénédiction du nouveau Soldat du Christ, la bénédiction de l'Épée et de l'armure... Ce sera pour des temps meilleurs.

Aujourd'hui, plus de chevalerie royale, plus d'Épée au service du Droit, de l'Église, de Dieu, du Christ, du Pape et de la vraie Liberté.

L'Anarchie est libre et assassine les rois !...

Déjà Pie IX, quand il eût béni l'Épée de Noël en 1869 regardant autour de lui, put constater qu'aucun Chevalier royal du Christ n'était debout en Europe.

En 1850 le vieux Metternich disait au jeune Louis Veillot : " C'est fini... Le moment approche où la Force sans Droit va triompher du Droit sans force."

La Chevalerie chrétienne, création catholique, armait de l'Épée le Droit contre la Force sans Droit, c'est-à-dire contre l'Anarchie.

Aujourd'hui le Droit n'a plus l'épée chrétienne. L'épée est au service de la Force contre le Droit chrétien aux prises avec l'anarchie révolutionnaire.

Voilà la vraie situation.

L. HACAULT.

## A propos de Temple

Les journaux catholiques américains protestent contre la manie des *Knights of Columbus* d'élever des Temples.

D'après la première définition du dictionnaire un Temple est un édifice consacré à une ou plusieurs divinités.

Le Temple est très en vogue chez les franc-maçons qui en élèvent dans tous les grands centres.

Les Temples maçonniques ont une signification, car c'est là où les FF. MM. accomplissent leurs cérémonies religieuses. La franc-maçonnerie est une secte véritable.

Les *K. of C.* forment une société fraternelle et mutuelle et non une secte.

Le seul temple des *K. of C.* devrait être l'église paroissiale.

Qu'ils aient des lieux de réunion dans un immeuble quelconque, mais qu'ils cessent donc de donner à leur local le nom pompeux et faux de temple.

Leur manie de singer la franc-maçonnerie leur fait commettre des sottises.

## Elections partielles

Deux élections partielles provinciales auront lieu le 2 juin dans Nicolet et Dorchester ; la nomination se fera le 26 mai.

Le siège de Dorchester est vacant à la suite de la nomination du Dr Morisset comme greffier du Conseil Exécutif ; Nicolet est sans représentant depuis que M. Devlin a choisi Temiscamingue.

Les chiffres officiels des pertes bulgares sont comme suit :

Tués, 330 officiers, 20,711 hommes ; blessés, 950 officiers, 52,550 hommes ; disparus, 3,103.

## Poincaré n'est pas Séraphin

Non, Monsieur Poincaré, comme le dit la *Croix*, n'est pas et ne peut pas être de l'ordre des Séraphins.

Nous allons en donner la raison théologique et philosophique.

La franc-maçonnerie qui l'affuble de ce titre honorifique fait tout simplement un vol dans le trésor des vérités de la Sainte Eglise.

Les anges rebelles dans leur chute n'ont perdu aucun de leurs dons naturels. Saint Paul les appelle encore après leur péché *les vertus des cieux*. Saint Denys dans son livre des Noms divins (Ch IV) dit d'une manière générale que les dons accordés à la nature angélique ne sont nullement changés chez les démons mais y demeurent dans leur intégrité. Saint Thomas précise cette vérité. Il observe qu'après sa chute le démon est encore appelé chérubin, mais non plus séraphin. Pourquoi ?

Parce que le mot chérubin signifie : *plénitude de science*, tandis que séraphin signifie *plénitude de charité, celui qui brûle de la charité*. Les démons peuvent s'appeler *puissance, domination*, chérubins, anges et archanges, ces noms n'étant pas incompatibles avec leur malheureux état.

Mais ils ne peuvent plus s'appeler séraphins parce qu'au lieu de brûler de charité, ils brûlent de haine. Les loges maçonniques qui sont les agences du démon pour faire la guerre à Dieu peuvent se parer de tous les noms qu'il a plu à Dieu de laisser aux anges apostats pour leur honte et leur tourment, puisque ces noms leur rappellent l'état sublime d'où ils sont tombés ; mais comme il n'y a plus chez eux de *Séraphins*, les loges ont mauvaise grâce d'établir un ordre séraphique, ce n'est pas de leur domaine.

Monsieur Poincaré peut être de l'ordre de Lucifer, de Belzébuth, d'Asmodée ou d'Astaroth, c'est dans l'ordre démoniaque au service des loges, pour honorer leurs dévoués serviteurs. Mais leur passion de haine pour le bien leur interdit d'avoir un ordre séraphique, qui est l'ordre du chœur des anges brûlants de charité. Chacun chez soi.

Lucifer en bas et saint Michel en haut.

JULES ROMAIN.

## Les Revues

*Études*, sommaire du 5 mai 1913 : Cottolengo, Joseph Guillermin ; La Religion personnelle, Léonce de Grand maison ; A la remorque de la France, Paul Bernard ; Le Canon primitif de la messe, François Datin ; La vie rapide, Henri du Passage ; Bulletin de patrologie, Ferdinand Cavallera ; Chronique du mouvement religieux, Yves de la Brière.

*Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, sommaire du 5 mai 1913 : Fédération antimaçonnique, La Rédaction ; Les Idées maçonniques au Convent de 1912, Charles Nicoulaud ; L'Église grecque et la Franc-Maçonnerie, E. Nésiotés ; Sommaires et Analyses, D. Albrecht ; Index documentaire.

*La Critique du Libéralisme*, sommaire de mai 1913 : Un docteur en sciences bibliques. Le R. P. Hugues Pope, O. P., J. Chaplain ; Encore l'éducation de la Pureté, P. Tailliez ; L'Équivoque continue, Un Théologien ; La conversion de Charles Morice, C. Lecigne ; Le Modernisme d'après M. l'abbé Antoine Gisler ; *Le Bulletin de la Semaine* condamné par S. E. le cardinal Andrieu ; Lutte ouverte ; *Bis repetita non placent* ; Les vraies directions sociales ; Prédicateurs modernes ; A propos de la F. I. L. F. C. ; Le service de trois ans et la Lettre sur le Sillon ; L'Opposition catholique à la Chambre ; Un toast de M. Lefas ; Tant de fiel... dans l'âme d'un libéral ?

*Revue Canadienne*, sommaire de mai 1913 : Études juridiques, Philippe Perrier ; La réforme du Calendrier, Henri Jeannotte ; Le mystère de la vie (suite), M. Tamisier ; Une résurrection catholique (suite), E. Gouin ; " Nos amis les Canadiens ", lettre de l'auteur à la *Revue*, Louis Arnould ; Dernières explications, L. Hector Filiatrault ; A travers les faits et les œuvres, Thomas Chapais ; Chronique des Revues, Elie J. Auclair.

## EN PASSANT

**La bénédiction de la mer** L'Observatore Romano est d'avis que le Congrès de Malte

dépasse tous les Congrès antérieurs au point de vue de la participation de toute la population, et le journal romain dit que la solennité de la bénédiction de la mer rappelle la splendide cérémonie, non moins suggestive, du *spozalizio* des doges de Venise avec la mer, alors qu'ils se rendaient, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, à bord du *Bucintoro* pour jeter à la mer l'anneau nuptial, symbole de l'union de Venise avec l'Adriatique. Et l'*Observatore romano* conclut que la bénédiction de la mer par le Cardinal-Légat a un sens plus vif et plus profond que la cérémonie historique de Venise.

**En l'honneur de Sainte Hélène** L'Union des Femmes catholiques d'Italie a demandé au Souverain Pontife et a obtenu qu'une des chapelles de la nouvelle basilique qui s'élèvera à Rome, à Ponte Milvio, soit dédiée à Sainte Hélène. Le Conseil Supérieur des fêtes constantiniennes a organisé un bureau pour recueillir des souscriptions parmi les femmes catholiques du monde entier.

**La guérison de la lèpre** Les journaux annoncent qu'enfin on a découvert un remède qui guérit la lèpre. C'est le Dr Raoul Pictet, de Genève, qui a fait la découverte.

Voici ce qu'on rapporte à ce sujet : Des médecins américains ont fait récemment à Hawaï des expériences concluantes. Ils ont appliqué sur les plaies de lépreux de l'oxyde liquéfié de carbonate à très basse température, soit 110 degrés au-dessous de zéro. Le froid intense a détruit graduellement les microbes de la lèpre et les chairs ont repris leur couleur et leur fermeté normales.

On dit que plusieurs lépreux ont

été guéris, à Hawaï

C'est au professeur Pictet que l'on doit la découverte de l'air liquide.

## CURE D'AIR

Généralement l'efficacité de la cure d'air est assez bien connue et surtout mise en pratique aujourd'hui. Les gens, malades ou en santé, bénéficient sensiblement de ce traitement hygiénique. Hiver comme été ils dorment dans des chambres où l'air, prudemment admis se renouvelle constamment en forte quantité, sans courants violents et intermittents.

Il est à notre connaissance personnelle que des cas de tuberculose pulmonaire ont été enrayés et même guéris par ce procédé.

Cependant, dans toute chose, il y a certaines précautions à prendre. Si l'air froid et sec est sain et vivifiant, il n'en est pas de même de l'air froid et humide.

Dans la région nord-est de la province de Québec nous avons les vents de l'ouest et du nord qui sont secs. D'autre part, nous avons à subir trop souvent le vent du nord qui est essentiellement humide, humidité qu'il emprunte de l'océan glacial arctique, de l'Atlantique, des brumes et brouillards du bas Saint-Laurent, et qu'il nous délivre par la voie du fameux courant dit : du Labrador. Vent qui a un effet si pernicieux sur les hommes, les animaux et même les végétaux, et qui se fait sentir sur toute l'étendue de terre arrosée par le Saint-Laurent jusqu'à l'endroit où cesse la marée.

La théorie de la cure d'air par semblable vent exige donc un correctif qui en neutralise le mauvais effet.

Ce correctif est tout simplement le modeste coton jaune. Ce coton fermant l'ouverture d'une fenêtre, filtre, purifie, assainit l'air, en absorbe l'humidité, et assure par *tamisage*, la ventilation régulière et bienfaisante d'une chambre quelconque, tout en laissant passer l'air librement.

Tel est le rôle que joue la tente dans les campements.

Par un vent de nord-est, avec des ouvertures masquées avec du coton, on peut dormir en sûreté fenêtres ouvertes.

Le coton rend le même service dans les écuries, étables, poulaillers, enfin dans toutes les constructions habitées.

Les cloisons et pans tapissés de ce tissu surtout les poulaillers dont le plafond est formé de la même matière tiennent ces derniers et leurs habitants au sec, ce qui est d'une importance extrême dans l'élevage de la poule.

Dans la 3<sup>e</sup> édition du *Poulailler pratique dans la région nord-est de la province de Québec*, l'auteur M. J.-B. Plante aviculteur de Stadacona, Québec, donne à ce sujet, ainsi que sur plusieurs autres points de la vie pratique des renseignements aussi utiles qu'intéressants.

Tout en traitant de la poule, il élargit le cadre de son travail jusqu'à des recommandations hygiéniques qu'il fait bon de connaître et de se mettre en mémoire.

N. L.

## Histoire de la race française AUX ETATS-UNIS

Tel est le titre d'un ouvrage canadien fort important qui vient de paraître.

En effet le livre de M. l'abbé Magnan est une œuvre de grand mérite et arrive bien à son heure. Il sera sans doute accueilli avec empressement par tous les Canadiens français dignes de ce nom. Et le meilleur moyen de témoigner de la reconnaissance à l'auteur pour le travail intelligent et tout patriotique qu'il vient de s'imposer, c'est d'acheter ce volume et de le faire connaître.

C'est un fort volume illustré de près de 400 pages. Il est maintenant en vente à la librairie J. P. Garneau, 47 rue Duade et à la *Propagande des Bons Livres*, bureaux de la *Vérité*, Ville-Montcalm, Québec. Le prix du volume est de \$1.50 ; par la poste \$1.65.

## Pour apprendre à prononcer l'anglais

*English accentuation* est un livre que nous recommandons à tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais, c'est-à-dire à le bien parler.

L'auteur est le Rév. Père Barré, C. S. C., du Collège Saint-Laurent.

Au moyen de quelques règles simples et claires, on apprend à résoudre la plupart des cas.

La méthode employée est très ingénieuse et paraît être pratique.

Comme le disait un confrère, l'auteur donne une règle infaillible pour la double prononciation du *th* comme dans *that* et dans *think* qui va sauver du désespoir maint professeur.

Le livre du R. P. Barré est destiné à rendre de précieux services à ceux qui apprennent la langue anglaise et désirent la parler correctement.

Ce livre est en vente à nos bureaux. Franco 60 sous.

## Les Causeries du Dimanche

Nous venons de recevoir la collection complète des *Causeries du Dimanche* publiées par la Bonne Presse.

Ces causeries forment douze volumes de 250 pages chacun magnifiquement illustrés.

On trouve là un exposé populaire des vérités de la religion.

Chaque volume se vend 25 cts en magasin, 35 franco.

La collection, douze volumes, \$2.95 frais de port en plus.

## Carte postale

Voici une excellente occasion de vous procurer une belle carte postale à bas prix, pour cadeaux, correspondance et souvenirs.

Nous avons quelques mille cartes postales du Congrès de la Langue française que nous offrons pour propagande à \$5.00 le mille ; franco \$5.75. 75 sous le cent ; franco 80 sous.

Cette carte est surtout intéressante pour les amis du drapeau national.

La *Propagande des Bons Livres*.

Nos abonnés retardataires sont priés de se mettre en règle avec l'administration.

## En vente à la "Propagande des Bons Livres"

(: o :)

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

### Bureaux de la "Vérité"

LA CONJURATION ANTICHRÉTIENNE, par Mgr Delassus. 3 vol in-12, brochés franco \$2.10.

LA QUESTION JUIVE (Extrait du précédent) par Mgr Delassus. 1 vol. in-12 Franco 50cts.

L'ESPRIT FAMILIAL, par Mgr Delassus. 1 vol in-12. Franco 60cts.

LE SURNATUREL CHRETIEN présenté aux hommes du monde, par l'Abbé Ossadat. 1 vol in-8. Franco 95cts.

CONFÉRENCES DE ST-ROCH, par les abbés Poulin et Loutil. 7 vol. in-12 brochés.

Dieu — L'Âme — La Religion — Les Religions diverses — Les Évangiles et la Critique — La divinité de Jésus-Christ — Nos dogmes dans l'Évangile. Chaque volume. Franco 60cts.

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ÊTRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nystein.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50 cts l'unité, 60 cts franco. \$5.40 la doz.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE MARIAGE, son origine, sa nature, sa vie intense, ses devoirs, sa préparation. 482 pages. 70 cts l'unité, \$6.75 la doz.

Cet ouvrage est approuvé et vivement recommandé par les autorités compétentes et donne la solution des problèmes les plus agités concernant la vie conjugale au point de vue doctrinal et pratique et la formation de la pureté pour l'enfance et la jeunesse. Les parents et les jeunes gens y trouveront des renseignements très intéressants et très utiles ; il est pour le clergé une mine précieuse pour son apostolat contre l'immoralité.

## Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt  
Général de Sonis "  
García Moreno "  
Berryer, par Pierre Lemoyne.  
Montalembert (Abbé L. Bouthors)  
Le général Chanzy, par Jean Laure.  
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...  
Amiral Courbet, (Comte de Lionval.)  
O'Connell, par Emile Valeayre.

## LA VIE DES SAINTS

1.—Vie des Saints pour tous les jours de l'année. Deux vol. in-8° de 1460 pages, comprenant 365 Vies. Les 2 vol. reliés toile, \$1.75.

2.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Quatre vol. in-8° de 2300 pages, comprenant 575 Vies. Les 4 vol. reliés toile, \$3.00.

3.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Six volumes de 4800 pages, comprenant les 1200 Vies parues.

Les six vol. reliés demi-basane \$7.75

PETITE BIBLIOTHEQUE CHRETIENNE 67 Brochures, la plupart de 100 pages. Grand in-18 ; Sujets répondant aux besoins des temps actuels. La collection \$2.10

### POUR LE PRIE-DIEU.

L'Adoration perpétuelle. l'heure sainte ; in-18, 24 pages. La douzaine 17 cts franco.

GUIDE DES SERVITEURS DE MARIE. Troisième édition de l'ouvrage "La Ste Vierge d'après l'Évangile" corrigé et augmenté. Relié, franco 35 cts.

ENTRE AMIS. -- Recueil de lettres du R. P. Lalonde, S. J. à un de ses amis. Un vol. 75c. franco.

VIE abrégée de Nellie, la petite Violette du Saint Sacrement. 45c. la douz., franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

Ouvrages du P. Berthier, M. S. 30 SOUS Franco (Vols. in 16) Relié Percaline 40c.

Le Livre de Tous. 470 pages.  
Le Jeune Homme comme il faut. 544 pages.  
L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.  
La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.  
L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 468 pages.  
Heureux les Cœurs purs. 400 pages.  
La Clé du Ciel. 430 pages.  
Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 380 pages.

### LE PRETRE

Le prêtre et l'Évangile. — Le prêtre et le ministère paroissial. — Le prêtre et les libertés politiques.

Tels sont les titres des trois volumes d'une excellente collection destinée aux prêtres. Les titres seuls leur en indiqueront l'importance. Les trois vol. \$1.10 franco.

Au tournant de la route. — Histoire très dramatique et passionnante d'une vocation ecclésiastique entravée par mille épreuves et qui parvient à triompher. Un vol. franco 70 c.

Histoire de l'Église. — L'Histoire de l'Église de Mgr Postel est, en dehors des grands ouvrages en plusieurs volumes, la meilleure qui existe. C'est un petit résumé dont le succès dit assez la valeur.

L'Histoire de l'Église par Mgr V. Postel, un vol. in-12 franco 60 c.

L'Enseignement par l'Image. Collection de 16 brochures. 45 gravures par volume. Histoire Sainte. Vie de N. S. Jésus-Christ. Le Pater. Histoire de l'Église. Vie de la Ste Vierge. La Messe expliquée, etc., etc. Prix spécial de propagande. \$1.25 la collection

La Propagande des Bons Livres  
Bureaux de la "Vérité"  
près Québec